

Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels

1. Objet général

La présente politique vise à vous informer des pratiques d'innovision + inc. (ci-après « **innovision+** ») en matière de gouvernance et de confidentialité des renseignements personnels de ses employés.

Elle vise également à assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués et conservés par innovision+, contre la consultation, l'utilisation ou la communication non autorisées de ceux-ci. Elle vise également la protection de ces renseignements contre toute atteinte à leur intégrité.

De plus, la présente politique a pour objet de déterminer les règles relatives à l'accès à ces renseignements, à leur communication, à leur utilisation, à leur conservation et à la destruction ainsi qu'aux droits d'accès, de rectification et de retrait.

2. Fondement

innovision+ est une entreprise privée assujettie notamment à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. P-39.1), à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (RLRQ, c. C— 1.1), au *Code civil du Québec* (RLRQ, 1991, c. 64) et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (L.C. 2000, ch. 5).

innovision+ reconnaît l'importance de la protection de la vie privée, de la sécurité et de la protection des renseignements personnels. Elle s'engage ainsi à respecter les dispositions, les valeurs et les principes fondamentaux établis par l'ensemble de la législation applicable, incluant les mises à jour de celle-ci.

innovision+ s'assure de mettre en œuvre les mesures de sécurité physiques, informatiques et technologiques le cas échéant, nécessaires pour garantir le respect de la confidentialité des renseignements personnels qui lui sont communiqués.

3. Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les employés, mandataires, fournisseurs et partenaires d'innovision+ qui peuvent avoir accès, dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, aux renseignements personnels des employés.

La présente politique concerne les renseignements personnels des employés.

Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels

4. Objectifs

La présente politique vise à définir le type de renseignements personnels que recueille innovision+ et par quels moyens innovision+ protège ces renseignements.

Elle précise également les normes de collecte, de conservation, d'utilisation, de communication, de destruction de ces renseignements ainsi que les droits d'accès, de rectification et de retrait des renseignements personnels par l'entreprise ou par un tiers, et ce, quelle que soit la nature de leur support et quelle que soit la forme sous laquelle ils sont accessibles : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

5. Définition de renseignement personnel

Tout renseignement qui concerne une personne physique, qui permet de l'identifier directement ou indirectement et qui n'a pas un caractère public en vertu d'une loi.

Toutefois, les sections I et II de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* qui concernent la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation et la destruction ne s'appliquent pas aux renseignements personnels qui concernent l'exercice par la personne concernée d'une fonction au sein d'une entreprise, tels que son nom et sa fonction, de même que l'adresse, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone de son lieu de travail.

5.1. Principes généraux

innovision+ prend les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués, conservés ou détruits et qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support, notamment en s'assurant des éléments suivants :

- L'intégrité des renseignements, de manière à ce que ceux-ci ne soient pas détruits ou altérés, de quelque façon, sans autorisation et en respect des lois applicables, et que le support de ces renseignements leur procure la stabilité et la pérennité voulues.
- La confidentialité des renseignements personnels, en limitant leur communication aux seules personnes autorisées à en prendre connaissance, soit à l'externe avec un consentement exprès de l'employé ou à l'interne lorsque ces renseignements sont nécessaires pour l'exercice des fonctions des employés.
- L'identification et l'authentification le cas échéant, de façon à confirmer, lorsque requis, l'identité d'une personne ou l'identification d'un document ou d'un dispositif, le cas échéant.
- La conformité aux exigences légales, réglementaires ou d'affaires auxquelles innovision+ est assujettie.

Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels

6. Collecte des renseignements personnels

innovision+ recueille notamment les renseignements suivants : nom, prénom, adresse postale, adresse de courrier électronique, numéros de téléphone et de cellulaire, date de naissance, numéro d'assurance sociale, pièce d'identité avec photo, curriculum vitae, des informations bancaires et tout autre renseignement pertinent à l'embauche et à l'emploi.

7. Consentement à la collecte

En respect des lois applicables, lorsqu'innovision+ recueille des renseignements personnels, elle requiert le consentement de l'employé concerné en communiquant à l'avance les fins pour lesquelles ces renseignements sont recueillis et seront utilisés.

innovision+ verra à obtenir un nouveau consentement distinct avant d'utiliser les renseignements personnels conservés à des fins qui ne sont pas compatibles avec celles pour lesquelles ils ont été initialement recueillis.

8. Modes de collecte et de communication

La collecte et la communication de renseignements personnels peuvent s'effectuer notamment en personne, par courriel, par l'entremise de formulaires, d'entrevues téléphoniques, de questionnaires, des réseaux sociaux et de messages texte.

innovision+ recueille des renseignements personnels auprès de ses employés avec leur consentement au préalable et fournit d'emblée et en termes simples et clairs, notamment les informations suivantes lors de la collecte et par la suite sur demande :

- Le nom d'innovision+ ;
- Les fins pour lesquelles ces renseignements sont recueillis ;
- Les moyens par lesquels les renseignements sont recueillis ;
- Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi ;
- Le droit de retirer son consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements recueillis ;
- Le nom du tiers pour qui la collecte est réalisée, le cas échéant ;
- Le nom des tiers à qui il sera nécessaire de communiquer les renseignements personnels ;
- La possibilité que les renseignements personnels soient communiqués hors Québec.

Sur demande, innovision+ informera les employés des renseignements personnels recueillis auprès d'eux, des catégories de personnes qui ont accès à ces renseignements au sein de l'entreprise, de la durée de conservation de ces renseignements, ainsi que des coordonnées du responsable de la protection des renseignements personnels.

Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels

9. Finalités

innovision+ recueille, utilise et conserve les renseignements personnels nécessaires de ses employés afin notamment de :

- Vérifier leur identité ;
- Communiquer avec eux ;
- Effectuer le paiement des salaires, des retraits et autres rétributions ;
- Produire les relevés fiscaux annuels personnalisés ;
- Gérer efficacement ses opérations ;
- Toute autre fin compatible liée à l'embauche ou à l'emploi ;
- Faire valoir ses droits, le cas échéant.

innovision+ utilise les renseignements recueillis et conservés uniquement pour les fins pour lesquelles le consentement a été obtenu. Ainsi, sauf consentement spécifique, innovision+ ne vend, loue, donne, échange, partage ou communique à des tiers quelque renseignement personnel détenu.

Ces renseignements sont accessibles uniquement aux employés, fournisseurs ou mandataires d'innovision+ qui en ont nécessairement besoin pour l'exercice de leurs fonctions et ces derniers sont tenus de respecter le caractère confidentiel de ces renseignements.

10. Conservation et sécurité des renseignements personnels

Tous les renseignements personnels collectés, quel que soit leur support, sont conservés dans un environnement sécurisé contre l'accès, la communication, la copie, l'utilisation, la modification ou la destruction non autorisés ainsi que contre la perte ou le vol. Ces mesures de sécurité incluent, le cas échéant, l'utilisation de pare-feu et de serveurs sécurisés, l'encryptage, le déploiement de systèmes et procédés de gestion des droits d'accès appropriés, la sélection minutieuse des processeurs, une formation suffisante du personnel d'innovision+ ayant accès aux renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que d'autres mesures indispensables afin d'assurer une protection appropriée des renseignements personnels contre toute utilisation ou diffusion non autorisée. innovision+ utilise les technologies de l'information pour supporter ses processus d'affaires afin d'offrir une meilleure prestation de services et la sécurité appropriée aux renseignements qu'elle détient.

innovision+ met en place des mesures de sécurité et de gestion des accès adéquates pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements personnels et confidentiels qu'elle détient en fonction de la sensibilité de ces renseignements, des risques auxquels ils sont exposés et des obligations auxquelles innovision+ est soumise.

Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels

11. Communication à des tiers

innovision+ requiert le consentement de l'employé avant de communiquer à un tiers un renseignement personnel le concernant, à moins que les lois applicables en autorisent la communication sans ce consentement.

innovision+ peut, dans le cadre du lien d'emploi, communiquer, dans le respect des exigences légales applicables, des renseignements personnels à ses fournisseurs externes qui sont situés au Québec et hors Québec, notamment des autorités gouvernementales, des institutions financières, des assureurs, des fournisseurs de logiciels de ressources humaines, des fournisseurs de services informatiques et des fournisseurs d'hébergement. Dans ce cas, les fournisseurs de services externes d'innovision+ sont soumis à des accords de confidentialité et à des restrictions légales interdisant l'utilisation des renseignements communiqués à des fins autres que celles pour lesquelles innovision+ les a recueillis.

innovision+ et ses fournisseurs pourraient être tenus de fournir des renseignements personnels conservés en raison d'ordonnance d'un tribunal, d'une enquête administrative ou autre situation prévue par la loi.

Dans le cadre d'une vente, d'un rachat, d'une acquisition ou de toute autre restructuration des activités d'innovision+, cette dernière pourrait être amenée à communiquer des renseignements personnels à des acquéreurs potentiels ou existants et à leurs conseillers aux fins de ladite transaction. innovision+ veillera à respecter les exigences des lois applicables avant toute communication.

12. Droits d'accès, de rectification ou de retrait

L'employé qui en fait la demande a droit d'accès aux renseignements personnels qui le concernent et qui sont conservés par innovision+, à moins d'exceptions prévues aux lois applicables. Il est possible de faire la demande via le responsable de la protection des renseignements personnels. À moins de difficultés pratiques sérieuses, les renseignements personnels informatisés recueillis directement ou indirectement auprès de l'employé seront fournis dans un format technologique structuré et couramment utilisé.

L'employé peut demander que ses renseignements personnels soient rectifiés, détruits ou qu'ils ne soient plus utilisés pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis.

L'employé concerné peut également, en tout temps, retirer son consentement à l'utilisation de ses renseignements personnels en contactant le responsable de la protection des renseignements personnels. Ce retrait du consentement n'aura d'effet que pour l'avenir, et ce, dès réception par innovision+. À la réception de l'avis de retrait du consentement, innovision+ s'engage à cesser toute utilisation des renseignements personnels visés et à procéder à leur destruction, sous réserve d'une obligation légale ou réglementaire relative à leur conservation.

Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels

innovision+ avisera également toute personne ou entité à qui ces renseignements personnels auraient été communiqués conformément au consentement obtenu afin que ces personnes ou entités procèdent également à la cessation de leur utilisation ainsi qu'à leur destruction, le cas échéant.

Toutefois, il est possible qu'innovision+ ne puisse honorer ses obligations en cas de demande de retrait du consentement ou de destruction hâtive. Dans ce cas, innovision+ ne pourra être tenue responsable des préjudices subis par l'employé.

13. Destruction

Les renseignements personnels sont conservés pour la période nécessaire à la réalisation des fins prévues par leur collecte et, par la suite, sont détruits sauf délais de conservation prévus à une autre loi.

14. Responsabilité de l'employé

L'employé qui communique des renseignements à innovision+ est responsable de l'exactitude de ceux-ci ainsi que du maintien de la confidentialité de ses renseignements d'identification et d'authentification (code d'utilisateur, code d'accès, mot de passe, etc.). innovision+ ne peut être tenue responsable d'un usage non autorisé causé par l'employé.

L'employé qui communique ses renseignements à innovision+ doit également s'assurer que le système ou l'équipement avec lequel il transmet ou reçoit de l'information d'innovision+ est suffisamment sécuritaire et faire preuve de vigilance. innovision+ ne peut être tenue responsable d'un accès non autorisé à des renseignements découlant d'une négligence ou des vulnérabilités présentes sur l'équipement ou le système d'un employé.

Dans l'éventualité où la confidentialité de ses renseignements venait à être compromise ou son identité usurpée, l'employé est tenu d'en aviser innovision+ le plus rapidement possible en contactant le responsable de la protection des renseignements personnels mentionné ci-dessous.

15. Déclaration d'incident

En cas de risque de préjudices sérieux pour l'employé suite à un incident de confidentialité, innovision+ informera l'employé ainsi que la Commission d'accès à l'information. innovision+ prendra également rapidement les mesures requises pour diminuer les risques de préjudice et éviter que de nouveaux incidents de même nature se produisent.

16. Tenue du registre des incidents

innovision+ tient un registre de l'ensemble des incidents de confidentialité dont elle a fait l'objet le cas échéant, même ceux qui ne présentent pas de risque de préjudice sérieux pour l'employé.

Approuvée par le responsable de la protection des renseignements personnels

innovision+ permettra la consultation de ce registre à la Commission d'accès à l'information et pourra lui en fournir une copie à sa demande.

17. Gestion des plaintes

L'employé qui désire déposer une plainte concernant la collecte, la conservation, l'utilisation, la communication, la destruction ou les droits d'accès, de rectification ou de retrait à ses renseignements personnels par innovision+ doit adresser celle-ci au responsable de la protection des renseignements personnels d'innovision+.

18. Diffusion de la présente politique

innovision+ rend la présente politique accessible par tout moyen propre à atteindre les employés. innovision+ fait de même pour l'avis dont toute modification à cette politique doit faire l'objet.

19. Responsable de la protection des renseignements personnels

Le secrétaire d'innovision+ est le responsable de la protection des renseignements personnels. Il est joignable à l'adresse suivante prp@innovision.qc.ca ou par téléphone au 418 652-1212.

Le responsable de la protection des renseignements personnels est membre du personnel d'innovision+ et détient des rôles et des responsabilités tout au long du cycle de vie des renseignements personnels dans l'entreprise.

Entrée en vigueur

La présente politique entrera en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration d'innovision+.

Le 7 juin 2025